

VERSION PUBLIQUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ORDRE DU 14 février 2019

Le Conseil de l'Ordre s'est réuni le jeudi 14 février 2019 à 17 h 30, sous la présidence de Madame le Bâtonnier Hélène THIRION.

Maître Sarah DESBOIS assure le secrétariat.

Etaient présents :

Maître Patricia ASTRUC
Maître Cécile CORBEL
Maître Sarah DESBOIS
Maître Mathias FERRE
Maître Sylvie GEROSA-RAULIN
Maître Frédéric GUERREAU
Maître Magali HANKE
Maître Patrick HEFTMAN
Madame le Bâtonnier Laurence IMBERT
Maître Vasco JERONIMO
Maître Sandrine MARIÉS
Monsieur le Bâtonnier Dominique NARDEUX
Maître Komi NOMENYO
Maître Antoine RENET
Maître Jilla SAOUDI
Maître Laurent THIRION

Etaient absentes excusées :

Maître Sarah DEGRAND
Maître Nathalie FONTENEAU

*16 membres présents votants sous réserve des heures d'arrivée et de départ
Madame le Bâtonnier Hélène THIRION ayant une voix consultative*

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ORDRE DU 17 JANVIER 2019

Le compte rendu du Conseil de l'Ordre du 17 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres votants présents à l'exception des absents au précédent Conseil de l'Ordre qui s'abstiennent.

17h55 Arrivée de Maître Patrick HEFTMAN

2/ RAPPORT MORAL DU BATONNIER

Compte-tenu de l'ordre du jour extrêmement chargé et du nombre important de convocations, le Conseil de l'Ordre dispense Madame le Bâtonnier de son rapport moral.

Madame le Bâtonnier remercie les membres du Conseil de l'Ordre qui ont assisté aux différents vœux organisés par les communes du ressort.

3/ AFFAIRES COURANTES

- **Convocation de la Société pluridisciplinaire d'exercice des professions d'avocat et de notaire dénommée DUO LEGAL NOTAIRES & ENTREPRISES en vue de sa demande d'inscription au Barreau de Melun.**

Maître Sonia KRIFI et Maître Hugues LETELLIER se sont présentés sur convocation du conseil de l'ordre.

Ils présentent leur structure en indiquant qu'ils n'ont pas prévu d'exercer leur activité d'avocat à Melun mais à Paris et à Genève. Ils précisent que leur but est de partager leur industrie et de co-traiter des dossiers avec les notaires, membres de leur société pluridisciplinaire.

Les professions sont indépendantes et autonomes totalement sur les charges d'exploitation et les cotisations.

Lorsque des dossiers seront problématiques, ils viendront dans les locaux des notaires afin de voir le client.

Maître Sonia KRIFI et Maître Hugues LETELLIER précisent qu'ils n'ont pas demandé l'inscription de leur structure au Barreau. Madame le Bâtonnier leur rappelle le contenu de leur courrier de saisine qui indique clairement une demande d'inscription de la société pluridisciplinaire d'exercice des professions d'avocat et de notaire dénommé DUO LEGAL NOTAIRES & ENTREPRISES au Barreau de Melun, ce qui justifie leur convocation.

Maître Sonia KRIFI et Maître Hugues LETELLIER indiquent que leur projet a évolué dans le temps et qu'ils ne souhaitent pas prendre de local pour exercer leur activité. Ils estiment que ce n'est pas nécessaire dès lors qu'ils peuvent voir les clients dans les locaux des notaires.

L'exercice en SPE leur permet de proposer aux clients des réductions de 10% si ces derniers se rendent chez le notaire partenaire. Les membres de la structure partagent les bénéfices.

18h15 : Maître Cécile CORBEL quitte la salle du Conseil de l'Ordre

A l'issue de cet échange avec les représentants de la Société, le conseil de l'Ordre procède au vote.

1 vote POUR

10 votes CONTRE

4 ABSTENTIONS

La demande d'inscription est rejetée.

19h20 : Maître GUERREAU quitte la salle du Conseil de l'Ordre.

- **Demande d'omission volontaire de Maître Muriel PALOMBIERI :** Maître PALOMBIERI demande son omission du Barreau de Melun pour des raisons personnelles ;

Elle demande que soient désignées en qualités de suppléants Maître GAMBIER et Maître CHRETIEN-PAGE.

Le conseil de l'Ordre prend acte de la demande d'omission de Maître PALOMBIERI.

Madame le Bâtonnier rappelle que la **suppléance est fixée pour une année renouvelable par décision du Bâtonnier, soit jusqu'au 14 février 2020**, conformément aux dispositions légales.

- **Point sur la situation de Me Jean-Yves LEGAL :** Madame Le Bâtonnier indique qu'elle reste dans l'attente de connaître la teneur du délibéré qui devait être rendu par la Cour d'Appel de Paris le 24 janvier 2019.

Madame le Bâtonnier rappelle que le Tribunal de Grande Instance de Troyes a prononcé la liquidation judiciaire de Maître Jean-Yves LEGAL le 30 novembre 2018. La SCP ANGEL-HAZANE a été désignée en qualité de liquidateur judiciaire.

Madame le Bâtonnier a désigné Madame le Bâtonnier Laurence IMBERT et Maître Sarah DEGRAND comme administrateurs provisoires du cabinet de Maître Jean-Yves LEGAL.

- **La Grande Bibliothèque du Droit - proposition de partenariat :** la proposition est refusée.
- **Désignation d'un membre du Conseil de l'Ordre en qualité de référent pour la mise en œuvre d'un plan d'action contre la discrimination et le harcèlement au sein de la profession d'Avocat :** sont désignés Maître ASTRUC et Maître RENET.
- **Proposition du logiciel « Predictice » :** renvoi au Conseil de l'Ordre du mois d'avril 2019.
- **Mise en conformité du RGPD : proposition de la société BDS :**

Maître Vasco JERONIMO et Maître Jilla SAOUDI sont désignés en tant que rapporteurs.

- **Création d'un intranet sur le site internet du Barreau :** un devis en date du 25 octobre 2018 a été communiqué, fixant le montant dû à la somme de 1.100 €

pour la création de l'intranet puis à la somme annuelle de 479 € HT relative au serveur virtuel dédié au Barreau de Melun/base de données dédiées.

Le Conseil de l'Ordre à l'unanimité approuve ce devis et la nécessité de la création d'un intranet.

4/ RAPPORTS :

Me GUERREAU : demande d'inscription au Barreau de Melun de Mr Jean-Brieuc DAVY (art. 98)

Maître GUERREAU est entendu en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Me GUERREAU : demande d'inscription au Barreau de Melun de Me Bénédicte VEROONE DE VEYRAC (Barreau de Paris)

Maître GUERREAU est entendu en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Me Sarah DESBOIS : changement de locaux de Maître Jean-Baptiste LOICHOT

Maître DESBOIS est entendue en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Me Sarah DESBOIS : changement de forme juridique de la SCP IMBERT et ASSOCIES

Maître DESBOIS est entendue en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Me Vasco JERONIMO : installation à titre individuel de Me Hélène STEPHAN

Maître JERONIMO est entendu en son rapport favorable.

Ce point est mis au vote et adopté à l'unanimité.

5/ DESIGNATION RAPPORTEURS :

Création par Me COULON d'une structure juridique d'exercice de la profession d'Avocat indépendante : Maître Sarah DEGRAND est désignée.

Demande d'inscription de Mme Stéphanie NOGUEIRA (SCP FGB) : Maître Vasco JERONIMO est désigné.

Collaboration libérale de Maître Alexandra ELAKNI : Maître Frédéric GUERREAU est désigné.

Demande d'ouverture d'un cabinet secondaire de Maître Sarah DESBOIS : Madame le Bâtonnier Laurence IMBERT est désignée.

Installation à titre individuel de Maître Eglantine LAROSE : Maître Patricia ASTRUC est désignée.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Adhésion à l'association ASTM : L'ensemble du Conseil de l'Ordre y est favorable.
Le droit d'adhésion de 500 € sera versé.

Voyage octobre 2019 : renvoi au prochain Conseil de l'Ordre pour le choix définitif du lieu du voyage.

Randonnée des trois Châteaux : Maître SAOUDI suggère de participer plutôt à une course plus proche de Melun : la foulée impériale de Fontainebleau qui se déroulera le 07 avril 2019 ou la Sénartaise le 21 juin 2019.

Ce point est renvoyé au prochain Conseil de l'Ordre.

La séance est levée à 20h05.

Maître Sarah DESBOIS
Secrétaire